



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 16

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 30/01/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL****DES****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****du 7 février 2018****--- o0o ---**

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE, Mme CELIMON.

**Etaient excusés :** Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A****Délibération n°15****DELIBERATION****Rapporteur : M. le Maire****Objet : Ville de TARTAS – Emploi pour le Centre Technique Municipal des Services techniques municipaux à temps complet – agent polyvalent**

Dans le cadre du bon fonctionnement et des missions du CTM sur la commune de TARTAS, il est proposé de recruter un agent sur la filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps plein.

Il pourra être fait appel soit au service de remplacement du centre de gestion des Landes, soit par appel à candidature, soit recrutement sous forme contractuelle.

M. le Maire est autorisé à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant, et il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

**Après en avoir délibéré****Oui l'exposé du rapporteur****LE CONSEIL MUNICIPAL****A l'unanimité**

.../...



**DONNE** un avis favorable.

**AUTORISE M.** le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant, et il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.